

Vingt-sixième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 8^e jour de mai 2000 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Nicole Devost, Josiane Fabry, Magda Farès, Ghislaine Gasper, Michelle Laporte, Thérèse Lasnier, Noël L'Écuyer, Gilles Loïselle, Luc Mercier, Nicole Mongeon-Guay, Bernard Petit, Yvon Pineault, Micheline Sauvé.

Madame et monsieur les commissaires-parents : Cyrille Cliche et Lynda Tessier.

Autres présences : Monsieur Pierre Buisson, directeur général;
Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint;
Monsieur Wasfi Daoud, directeur des Services de l'enseignement – Éducation des adultes et Formation professionnelle;
Monsieur Michel G. Desrochers, secrétaire général;
Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles;
Monsieur Gilles Ménard, directeur du Service des ressources humaines;
Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information;
Monsieur André Racine, directeur du Service de l'enseignement aux jeunes;
Madame Suzanne Tremblay, directrice du Service de l'enseignement aux jeunes;
Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières.

Absences : Messieurs les commissaires : Réjean Bessette et Claude St.Pierre.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Nicole Mongeon-Guay, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 00.05.08 **001**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- 04.5 Protocole d'entente pour l'utilisation des terrains de stationnement de la Fabrique de Saint-Paul d'Abbotsford
- 08.4.2 Plan d'effectifs du personnel de soutien pour l'année scolaire 2000-2001
- 10.3.4 Nettoyage des systèmes de ventilation de l'air : Polyvalente Mgr-Euclide-Théberge (document RM 00.05.08-10.3.4) (Ce point est reporté)
- 10.4 École Bruno-Choquette
- 12.1 Bibliothèque de Marieville
- 12.2 Remerciements
- 12.3 Félicitations
- 12.4 Aréna municipal de Saint-Jean-sur-Richelieu

ORDRE DU JOUR

- 01. Présences et ouverture de la séance
- 02. Adoption de l'ordre du jour
- 03. Période de question du public

- 04.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 10 avril 2000 (document SG 00.05.08-04.1)
 - Suivi au procès-verbal
- 04.2 Correspondance :
 - Décoration architecturale Inc. : Appui au programme D.E.P. en ébénisterie industrielle
 - Conseil Économique du Haut-Richelieu : Appui au programme D.E.P. en ébénisterie industrielle
 - Monsieur Léo Moniqui : Commentaires sur le programme Sports-Arts-Études
 - Famille Petit-Libois : Remerciements relativement au message de sympathie adressé par la Commission scolaire
- 04.3 Protocole d'entente : École de Richelieu, Pavillon Curé-Martel (article 93 L.I.P.)
- 04.4 Adhésion : Loisir et Sport Montérégie
- 04.5 Protocole d'entente pour l'utilisation des terrains de stationnement de la Fabrique de Saint-Paul d'Abbotsford
- 05.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (document EJ 00.05.08-05.1)
- 05.2 Jeunes entrepreneurs
- 05.3 Modifications des bassins géographiques
 - École des Prés-Verts (secteur à l'ouest du chemin Saint-André ferait partie du bassin de l'école Saint-Lucien)
 - École Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Deland ferait partie du bassin de l'école Napoléon-Bourassa)
- 05.4 Organisation scolaire 2000-2001
- 06.1 Demande d'élaboration d'un programme d'études en formation professionnelle (document EA 00.05.08-06.1)
- 08.1 Démissions
- 08.2 Congés sans traitement
- 08.3 Engagements
- 08.4 Plans d'effectifs soutien et professionnel :
 - 08.4.1 Plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2000-2001
 - 08.4.2 Plan d'effectifs du personnel de soutien pour l'année scolaire 2000-2001
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 29 mars 2000 (document RF 2000.05.08-09.1)
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 12 avril 2000 (document RF 2000.05.08-09.2)
- 09.3 Réactions au projet des règles budgétaires (document RF 2000.05.08-09.3)
- 10.1 Transport scolaire pour des raisons de sécurité (document RM 00.05.08-10.1)
- 10.2 Champ d'épuration, école Sainte-Anne : engagement du propriétaire (document RM 00.05.08-10.2)
- 10.3 Adjudication de contrats :
 - 10.3.1 Groupe électrogène (document RM 00.05.08-10.3.1)
 - 10.3.2 Enlèvement du flocage et peinture des murs du local de la piscine : Polyvalente Mgr-Euclide-Théberge (document RM 00.05.08-10.3.2)
 - 10.3.3 Traitement de l'amiante (document RM 00.05.08-10.3.3)
 - 10.3.4 Nettoyage des systèmes de ventilation de l'air : Polyvalente Mgr-Euclide-Théberge (document RM 00.05.08-10.3.4) (Ce point est reporté)
 - 10.3.5 Ventilation du gymnase : École Saint-Joseph (Lacolle) (document RM 00.05.08-10.3.5)
 - 10.3.6 Réseau Hertzien (document RM 00.05.08-10.3.6)
- 10.4 École Bruno-Choquette
- 11. Commissaires-parents

12. Autres sujets :
 - 12.1 Bibliothèque de Marieville
 - 12.2 Remerciements
 - 12.3 Félicitations
 - 12.4 Aréna municipal de Saint-Jean-sur-Richelieu
13. Levée de la séance

Adopté unanimement.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mesdames et messieurs : Marjolaine Hémond, Richard Davidson, Pierre Alix, Pierre Charbonneau, Marie Savard, Daniel Pépin, Michel Leblanc, Françoise Foucher, Alain Lapointe, Mario Grimard, Michel Gosselin, Pierre Martel, Isabelle Langlois, Myriam Berleur, Ève Hardy, Annie Delage, Julie Latendre, Suzanne Vincent et Chantale Leclerc, parents d'élèves, font part au Conseil des commissaires de leurs inquiétudes concernant le transport des élèves du secteur à l'ouest du chemin Saint-André qui seront déplacés vers l'école Saint-Lucien à Saint-Jean (temps de transport, nombre de véhicules).

Monsieur Marc Larivière, parent d'un élève, demande des informations concernant un membre du personnel enseignant de l'école Joseph-Amédée-Bélanger.

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 10 AVRIL 2000 (document SG 00.05.08-04.1)

HR 00.05.08
002

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2000, tel que déposé.

Adopté unanimement.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Pierre Buisson, directeur général, informe les membres du Conseil des commissaires des actes posés en suivi à la réunion du 10 avril 2000.

04.2 CORRESPONDANCE :

- Décoration architecturale Inc. : Appui au programme D.E.P. en ébénisterie industrielle
- Conseil Économique du Haut-Richelieu : Appui au programme D.E.P. en ébénisterie industrielle
- Monsieur Léo Moniqui : Commentaires sur le programme Sports-Arts-Études
- Famille Petit-Libois : Remerciements relativement au message de sympathie adressé par la Commission scolaire
- Comité des parents de l'Ouest de Saint-André/Saint-Luc : Pétition sur le transfert des enfants à l'école Saint-Lucien à Saint-Jean.
- Monsieur Marc Larivière : Pétition pour la réintégration d'un membre du personnel enseignant affecté à l'école Joseph-Amédée-Bélanger.

04.3 PROTOCOLE D'ENTENTE : ÉCOLE DE RICHELIEU, PAVILLON CURÉ-MARTEL (ARTICLE 93 L.I.P.)

Considérant l'article 93, 2^e paragraphe, de la Loi sur l'instruction publique, qui mentionne que : « Toute entente du conseil d'établissement pour l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école doit être préalablement autorisée par la commission scolaire si l'entente est faite pour plus d'une année ».

Considérant la résolution numéro CE 99/00-101 du Conseil d'établissement de l'école de Richelieu, qui demande à la Commission scolaire l'autorisation de conclure une entente pour plus d'une année avec la Ville de Richelieu.

HR 00.05.08
003

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'autoriser le Conseil d'établissement de l'école de Richelieu à conclure une entente avec la Ville de Richelieu, pour l'utilisation du gymnase et des locaux de services du pavillon Curé-Martel.

Adopté unanimement.

04.4 ADHÉSION : LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE

HR 00.05.08
004

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

De renouveler notre affiliation à « Loisir et Sport Montérégie » pour l'année 2000-2001, au coût de 57,51 \$ (taxes incluses).

De déléguer madame Ghislaine Gasper pour représenter la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale annuelle.

Adopté unanimement.

04.5 PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'UTILISATION DES TERRAINS DE STATIONNEMENT DE LA FABRIQUE SAINT-PAUL D'ABBOTSFORD

Considérant que le terrain actuel de l'école Saint-Joseph (Saint-Paul d'Abbotsford) ne permet pas aux autobus scolaires d'y circuler;

Considérant que le terrain de la Fabrique de Saint-Paul d'Abbotsford permet, et ce d'une façon sécuritaire, l'embarquement et le débarquement des élèves de l'école Saint-Joseph (St-Paul d'Abbotsford);

Considérant l'accord de principe sur un projet de protocole d'entente pour l'utilisation des terrains de la Fabrique par la Commission scolaire (école Saint-Joseph, Saint-Paul d'Abbotsford).

HR 00.05.08
005

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper :

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer le protocole d'entente intervenu entre la Commission scolaire et la Fabrique de Saint-Paul d'Abbotsford, pour l'utilisation des terrains de ladite Fabrique, au coût annuel de 2 100,00 \$.

Adopté unanimement.

05.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES (document EJ 00.05.08-05.1)

Après consultation et avis du Comité de parents, et en vertu de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

HR 00.05.08
006

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

D'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour l'année scolaire 2000-2001, avec la modification suivante :

Édifice Honoré-Mercier : Indiquer que des locaux sont loués à des tiers.

Adopté unanimement.

05.2 JEUNES ENTREPRENEURS

Madame Suzanne Tremblay dépose la liste des récipiendaires honorés dans le cadre des concours « Jeunes entrepreneurs » et « Jeunes entreprises ».

Les membres du Conseil des commissaires souhaitent que des félicitations soient acheminées aux étudiants des équipes gagnantes.

05.3 MODIFICATIONS DES BASSINS GÉOGRAPHIQUES

HR 00.05.08
007

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De modifier les bassins géographiques des écoles des Prés-Verts (Saint-Luc) et Saint-Lucien (Saint-Jean-sur-Richelieu) : à compter de l'année scolaire 2000-2001, les élèves du secteur à l'ouest du chemin Saint-André, excluant les élèves dont le domicile est situé sur le chemin Saint-André, feront partie du bassin géographique de l'école Saint-Lucien.

Adopté unanimement.

HR 00.05.08
008

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer :

De modifier les bassins géographiques des écoles Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean-sur-Richelieu) et Napoléon-Bourassa (L'Acadie) : à compter de l'année scolaire 2000-2001, les élèves du secteur Deland (la portion de l'Acadie comprise entre les deux voies ferrées et le chemin de la Coulée des Pères) feront partie du bassin géographique de l'école Napoléon-Bourassa, et ce de façon graduelle selon l'échéancier suivant :

- 2000-2001 : le préscolaire;
- 2001-2002 : la 1^{ère} année;
- 2002-2003 : la 2^e année;
- 2003-2004 : la 3^e année;
- 2004-2005 : la 4^e année;
- 2005-2006 : la 5^e année;
- 2006-2007 : la 6^e année.

Adopté unanimement.

05.4 ORGANISATION SCOLAIRE 2000-2001

HR 00.05.08
009

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

D'accepter le projet d'organisation scolaire tel que déposé, incluant les changements suivants :

- Le déplacement de l'option « langue et communication » du Projet particulier « Sports, arts, études » de l'école Bruno-Choquette à l'école Joseph-Amédée-Bélanger;
- La relocalisation de la classe d'élèves en troubles du comportement de l'école Laflamme;
- La relocalisation des deux classes de communication de l'école Saint-Joseph (Saint-Paul d'Abbotsford) à l'école Jean XXIII (Ange-Gardien).

Adopté unanimement.

06.1 DEMANDE D'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME D'ÉTUDES EN FORMATION PROFESSIONNELLE (Document EA 00.05.08-06.1)

La région du Haut-Richelieu regroupe une partie importante des entreprises manufacturières du secteur du meuble et l'ameublement de la Montérégie. La vigueur de l'économie américaine profite à ce secteur par sa position géographique et la progression de ses exportations.

Considérant que le secteur d'activité « Bois et matériaux connexes » est un secteur moteur important dans l'économie de notre région, il est le 2^e secteur en importance en terme de main-d'œuvre, avec près de 1 200 emplois industriels sur un total de 9 355 emplois, soit près de 13% de l'ensemble de la main-d'œuvre (source : Rapport annuel du CLD Haut-Richelieu);

Considérant un besoin accru de main-d'œuvre spécialisée pour la fabrication en série en ébénisterie industrielle;

Considérant l'importance des nouvelles technologies introduites en ébénisterie industrielle;

Considérant la commande de formation d'ébénistes industriels de la part des employeurs de notre région;

Considérant les recommandations d'Emploi-Québec, du Centre local de développement, du Conseil économique du Haut-Richelieu et d'autres secteurs économiques à poursuivre cette formation dispensée depuis déjà 2 ans.

HR 00.05.08
010

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières entreprenne une démarche auprès du ministère de l'Éducation, pour l'élaboration d'un programme en Ébénisterie industrielle et l'obtention d'une autorisation d'offrir un D.E.P. (diplôme d'études professionnelles) qui réponde le mieux aux besoins des industries de notre région dans ce secteur.

Adopté unanimement.

08.1 DÉMISSIONS

HR 00.05.08
011

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame France-Line Barrière-Messier, enseignante à la polyvalente Marcel-Landry, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.05.08
012

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau;

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Lise Deslauriers, enseignante à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean-sur-Richelieu), soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.05.08
013

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Adrienne Massé, enseignante à l'école Notre-Dame-de-Fatima, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 2000.

Adopté unanimement.

08.2 CONGÉS SANS TRAITEMENT

Considérant le motif « réorientation de carrière »,

HR 00.05.08
014

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001, soit accordé à madame Diane St-Hilaire, directrice adjointe à l'école Mgr-Euclide-Théberge.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « affaires personnelles »;

HR 00.05.08
015

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001, soit accordé à madame Mireille Limoges, orthophoniste.

Adopté unanimement.

HR 00.05.08
016

Il est proposé par madame Magda Farès :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001, soit accordé à madame Monique Bourdeau, conseillère en gestion de personnel au Service des ressources humaines.

Adopté unanimement.

08.3 ENGAGEMENTS

HR 00.05.08
017

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'en vertu des dispositions de la clause 5-2.02 d) de la convention collective du personnel professionnel, le contrat de madame Esther Gobeil soit modifié pour un poste régulier temps partiel de psychoéducatrice (21 heures/semaine) et qu'elle soit affectée à l'école J.-Amédée-Bélanger et ce, à compter du 23 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 00.05.08
018

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'en vertu des dispositions de la clause 5-2.02 d) de la convention collective du personnel professionnel, le statut d'emploi de madame Caroline Vaillancourt soit modifié pour un poste régulier temps plein d'orthopédagogue (35 heures/semaine) et qu'elle soit affectée à l'école Marie-Derome et ce, à compter du 23 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 00.05.08
019

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'en vertu des dispositions de la clause 5-2.02 d) de la convention collective du personnel professionnel, le statut d'emploi de madame Micheline Chassé soit modifié pour un poste régulier temps plein de conseillère en orientation (27,5 heures/semaine) et qu'elle soit affectée à l'école Mgr-Euclide-Théberge et ce, à compter du 23 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 00.05.08
020

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Qu'en vertu des dispositions de la clause 5-2.02 d) de la convention collective du personnel professionnel, le statut d'emploi de madame Viviane Paiement soit modifié pour un poste régulier temps plein de spécialiste en moyens et techniques d'enseignement (35 heures/semaine) et qu'elle soit affectée aux écoles Félix-Gabriel-Marchand et Dr-Alexis-Bouthillier et ce, à compter du 23 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 00.05.08
021

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer :

Qu'en vertu des dispositions relatives à la priorité d'engagement et en application de l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel, madame Thérèse Peyrade soit engagée pour un poste régulier temps plein de psychoéducatrice (28 heures/semaine) et soit affectée à l'école Saint-Jacques (Saint-Jacques-le-Mineur) et ce, à compter du 23 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 00.05.08
022

Il est proposé par monsieur Gilles Loïselle :

Qu'en vertu des dispositions relatives à la priorité d'engagement et en application de l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel, madame Julie Riposo soit engagée pour un poste régulier temps partiel de psychoéducatrice (17,5 heures/semaine) et soit affectée à l'école Saint-Vincent et ce, à compter du 7 septembre 1999.

Adopté unanimement.

HR 00.05.08
023

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Qu'en vertu des dispositions relatives à la priorité d'engagement et en application de l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel, madame Élisabeth Bergeron soit engagée pour un poste régulier temps partiel de spécialiste en moyens et techniques d'enseignement (17,5 heures/semaine) et soit affectée à l'école Marguerite-Bourgeoys et ce, à compter du 23 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 00.05.08
024

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'à la suite des modifications apportées au plan d'effectifs du personnel professionnel en date du 12 juillet 1999, madame Nathalie Labelle soit engagée pour un poste régulier temps partiel de conseillère en orientation (17,5 heures/semaine) et soit affectée au centre Chanoine-Armand-Racicot, et ce, à compter du 23 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 00.05.08
025

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'à la suite des modifications apportées au plan d'effectifs du personnel professionnel en date du 12 juillet 1999, madame Lise Langlais soit engagée pour un poste régulier temps plein de psychologue (35 heures/semaine) et ce, à compter du 23 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 00.05.08
026

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Qu'à la suite des modifications apportées au plan d'effectifs du personnel professionnel en date du 12 juillet 1999, madame France Thibault soit engagée pour un poste régulier temps plein de psychoéducatrice (28 heures/semaine) et soit affectée à l'école Saint-Alexandre et ce, à compter du 25 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 00.05.08
027

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Qu'à la suite des modifications apportées au plan d'effectifs du personnel professionnel en date du 12 juillet 1999, madame Myriam Belliol soit engagée pour un poste régulier temps plein d'orthophoniste (35 heures/semaine) au préscolaire primaire et ce, à compter du 23 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 00.05.08
028

Il est proposé par madame Nicole Devost :

Qu'à la suite des modifications apportées au plan d'effectifs du personnel professionnel en date du 12 juillet 1999, madame Caroline Hallé soit engagée pour un poste régulier temps plein d'orthophoniste (35 heures/semaine) au préscolaire primaire et ce, à compter du 23 août 1999.

Adopté unanimement.

08.4 PLANS D'EFFECTIFS SOUTIEN ET PROFESSIONNEL :

08.4.1 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2000-2001

HR 00.05.08
029

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que soit accepté et déposé en annexe portant le numéro RH 00.05.08-08.4.1, le plan d'effectifs du personnel professionnel, pour l'année 2000-2001.

Adopté unanimement.

08.4.2 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2000-2001

HR 00.05.08
030

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que soit accepté et déposé en annexe portant le numéro RH 00.05.08-08.4.2, le plan d'effectifs du personnel de soutien, pour l'année 2000-2001.

Les modifications apportées au plan d'effectifs 1999-2000 sont :

- abolition d'un poste de secrétaire à 17,50 heures/semaine à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (Iberville);
- abolition d'un poste de secrétaire à 17,00 heures/semaine à l'école Saint-Lucien;
- abolition d'un poste de secrétaire à 16,25 heures/semaine à l'école Saint-Vincent;
- abolition d'un poste d'ouvrier d'entretien, classe II, à 38,75 heures/semaine à l'école Frère-André et autres;
- ouverture d'un poste d'ouvrier d'entretien, classe II, à 28,25 heures/semaine à l'école Frère-André et Saint-Alexandre;
- abolition d'un poste d'ouvrier d'entretien, classe II, à 19,38 heures/semaine à l'école de Richelieu;
- ouverture d'un poste de concierge (moins de 9275 m²) à 31 heures/semaine à l'école de Richelieu.

Adopté unanimement.

09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 29 MARS 2000 (document RF 2000.05.08-09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 29 mars 2000, pour un montant de 3 675 953,57 \$. Cette liste a été vérifiée par madame Michelle Laporte.

09.2 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 12 AVRIL 2000 (document RF 2000.05.08-09.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 12 avril 2000, pour un montant de 5 627 521,89 \$. Cette liste a été vérifiée par madame Nicole Mongeon.

09.3 RÉACTIONS AU PROJET DES RÈGLES BUDGÉTAIRES (Document RF 2000.05.08-09.3)

Considérant l'article 472 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule « Le ministre établit annuellement, après consultation des commissions scolaires, et soumet à l'approbation du Conseil du trésor des règles budgétaires pour déterminer le montant des dépenses de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette qui est admissible aux subventions à allouer aux commissions scolaires... »;

Considérant que le projet de règles budgétaires déposé par le ministre restreint l'autonomie de la commission scolaire dans son rôle de répartition des ressources aux établissements, tel que spécifié à l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant les recommandations du Service des ressources financières qui ont pour but les améliorations à apporter au projet de règles budgétaires, tel que déposé par le ministre;

**HR 00.05.08
031**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De soumettre, en réaction au projet de règles budgétaires 2000-2001, les commentaires et recommandations tels que formulés par le Service des ressources financières, au ministre de l'Éducation.

Adopté unanimement.

10.1 TRANSPORT SCOLAIRE POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ (Document RM 00.05.08-10.1)

**HR 00.05.08
032**

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Qu'en conformité avec la politique en vigueur, de désigner les zones ayant droit au transport scolaire et ce, pour des raisons de sécurité, telles qu'indiquées au document RM 00.05.08-10.1 annexé aux présentes.

Adopté unanimement.

10.2 CHAMP D'ÉPURATION, ÉCOLE SAINTE-ANNE : ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE (Document RM 00.05.08-10.2)

**HR 00.05.08
033**

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que, suite à la réalisation des travaux de confection du champ d'épuration pour l'école Sainte-Anne de Sabrevois, la Commission scolaire des Hautes-Rivières s'engage à effectuer le suivi standard tel que décrit par le ministère de l'Environnement, selon le type d'usagers desservis, la capacité de l'installation et le milieu de rejet.

Adopté unanimement.

10.3 ADJUDICATION DE CONTRATS :

10.3.1 GROUPE ÉLECTROGÈNE (Document RM 00.05.08-10.3.1)

**HR 00.05.08
034**

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, les contrats suivants :

- Fourniture et installation d'un groupe électrogène pour la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, à la firme Les entreprises d'électricité R.B.M. Inc., au montant de 48 690,08 \$ (taxes incluses).
- Fourniture et installation d'un groupe électrogène pour l'école Professionnelle de Métiers, à la firme Les entreprises d'électricité R.B.M. Inc., au montant de 35 099,88 \$ (taxes incluses).

Adopté unanimement.

10.3.2 ENLÈVEMENT DU FLOCAGE ET PEINTURE DES MURS DU LOCAL DE LA PISCINE : POLYVALENTE MGR-EUCLIDE-THÉBERGE (Document RM 00.05.08-10.3.2)

**HR 00.05.08
035**

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'enlèvement du flocage et la peinture des murs du local de la piscine à la polyvalente Mgr-Euclide-Théberge (Marieville), à la compagnie Construction Claude Charbonneau Inc., au montant de 31 500,00 \$ (taxes incluses).

Adopté unanimement.

10.3.3 TRAITEMENT DE L'AMIANTE (Document RM 00.05.08-10.3.3)

**HR 00.05.08
036**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De rejeter les soumissions reçues pour le projet de traitement de l'amiante.

Adopté unanimement.

**10.3.4 NETTOYAGE DES SYSTÈMES DE VENTILATION DE L’AIR :
POLYVALENTE MGR-EUCLIDE-THÉBERGE (Document RM
00.05.08-10.3.4)**

Ce point est reporté.

**10.3.5 VENTILATION DU GYMNASSE : ÉCOLE SAINT-JOSEPH
(LACOLLE) (Document RM 00.05.08-10.3.5)**

**HR 00.05.08
037**

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D’accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau Inc., pour un montant de 85 400,00 \$ (taxes incluses), le contrat pour la fourniture et l’installation d’un système de ventilation au gymnase de l’école Saint-Joseph à Lacolle.

Adopté unanimement.

10.3.6 RÉSEAU HERTZIEN (Document RM 00.05.08-10.3.6)

**HR 00.05.08
038**

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

De rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre du projet « Réseau Hertzien ».

Adopté unanimement.

10.4 ÉCOLE BRUNO-CHOQUETTE

Madame Andrée Bouchard demande des informations sur le dossier « École Bruno-Choquette ».

Madame Denise Girard informe le Conseil des commissaires que, suite aux recommandations de la firme d’ingénierie « Groupe Technica », des travaux de sablage de la dalle de béton, des travaux de décontamination et l’application d’un scellant dans les locaux identifiés, seront effectués dans les prochains jours.

11. COMMISSAIRES-PARENTS

Madame Lynda Tessier demande :

- Si un budget est prévu pour le perfectionnement du personnel enseignant pour le nouveau curriculum?
- Si les services d’orthophonie sont disponibles pour les élèves du premier cycle au primaire?

Monsieur Pierre Buisson explique que les services sont offerts selon les problématiques rencontrées. Une règle de distribution des orthophonistes est préparée selon les cas recensés.

- Informe les membres du Conseil qu’il y aura une rencontre le 8 juin prochain, entre les membres du Comité exécutif du Comité de parents et les présidents et présidentes des conseils d’établissement, afin de parler de l’assemblée générale des parents de chaque école.

12. AUTRES SUJETS :

12.1 BIBLIOTHÈQUE DE MARIEVILLE

Monsieur Bernard Petit s'informe sur la situation actuelle relativement à l'utilisation, par les écoles Crevier et Notre-Dame-de-Fatima (Marieville), de la bibliothèque municipale.

12.2 REMERCIEMENTS

Monsieur Bernard Petit demande que des remerciements soient adressés à mesdames Manon Beauregard et Sophie Hovington de l'école Jeanne-Mance de Sainte-Angèle-de-Monnoir, pour l'organisation de l'activité « Salon Tourisme ».

Madame Lynda Tessier demande que des remerciements soient adressés à mesdames Sylvia Dupuis et Mélanie Auclair de l'école Saint-Joseph (Saint-Paul d'Abbotsford), pour l'organisation de la journée du 13 avril « Journée en anglais », avec des activités en matinée et un spectacle en après-midi.

12.3 FÉLICITATIONS

Monsieur Bernard petit demande que des félicitations soient adressées à monsieur Robert Tisdell pour l'organisation de la journée du 27 avril. Une pièce de théâtre « Atelier Bleu Majiik » a été présentée aux élèves en cours de journée et aux parents en soirée.

Madame Andrée Bouchard demande que des félicitations soient adressées à madame Julie L'Abbé, élève de la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, récipiendaire du grand prix du concours « Concours le mot d'or 2000 du français des affaires ».

Madame Andrée Bouchard demande que des félicitations soient adressées à mesdames Karine Vincent, Cathy Rannou, Hélène Roch, élèves de l'école Professionnelle de Métiers qui se sont distinguées lors de leur participation au concours « Chapeau les filles ».

Monsieur François Blais demande que des félicitations soient adressées à mesdames et messieurs : Carole Beauregard, Stéphanie Deslauriers, Aimé Deslauriers et Jacques Ouellet, pour l'organisation de la dictée Richelieu 2000, sous la tutelle du Club Richelieu.

Madame Ghislaine Gasper demande que des félicitations soient adressées à madame Ève Cloutier et monsieur Dominic O'Neil pour l'organisation du spectacle du 29 avril, qui s'est déroulé à l'école Paul-Germain-Ostiguy.

12.4 ARÉNA MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

Considérant que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu entend se départir de l'aréna municipal situé dans le quartier Saint-Edmond;

Considérant que les écoles Bruno Choquette, Saint-Lucien, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, Félix-Gabriel-Marchand, Beaulieu et Marguerite-Bourgeois sont toutes situées à une distance de marche de l'aréna et que de ce fait, les élèves bénéficient grandement de cet équipement récréatif.

HR 00.05.08
039

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières demande à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de reconsidérer sa décision de se départir de l'aréna municipal.

Adopté unanimement.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 00.05.08
040

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL